



## Achat véhicule vice caché

Par **chrislosc**, le **29/02/2016** à **15:24**

Bonjour,

Je vous contacte pour une simple question juridique.

En effet, ayant fait l'acquisition d'un véhicule jeudi dernier, il se trouve qu'après plusieurs vérifications celui-ci présente de nombreux défauts (bas de caisse complètement rouillé avec trace de corrosion), endroit où se trouve les éléments comme la jauge d'huile (complètement hors d'état) et le liquide de refroidissement en très mauvais état, siège arrière cassé... Je souhaite savoir si je peux de ce fait faire annuler la vente et/ou trouver un arrangement avec le vendeur?

Je vous remercie pour votre aide précieuse,

bien cordialement,

Par **Lag0**, le **29/02/2016** à **17:09**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si cet achat a été fait auprès d'un professionnel ou d'un particulier... Quoi qu'il en soit, la plupart des défauts que vous constatez ne sont pas des vices cachés. Vous pouviez les voir avant l'achat lors de l'examen et de l'essai du véhicule.

Par **chrislosc**, le **29/02/2016** à **18:03**

bonjour il s'agit d'un achat aupres d'un particulier et merci pour l'info :)